

**Insémination post mortem. Refus du tribunal**



Le 23 septembre, en se rendant à l'audience avec son avocat M<sup>r</sup> Gilbert Collard, Fabienne Justel avait conscience que le combat serait difficile à gagner.

Le tribunal de grande instance de Rennes a refusé, hier, sans surprise, la demande d'une veuve costarmoricaine, qui voulait obtenir la restitution du sperme congelé de son mari décédé afin de se faire inséminer à l'étranger.

Dans son ordonnance de référé, le tribunal a rappelé la législation en vigueur: « Font obstacle à l'insémination ou au transfert des embryons le décès d'un des membres du couple, le dépôt d'une requête en divorce, la séparation de corps ou la cessation de la communauté de vie ».

Fabienne Justel demande à récupérer les paillettes de sperme congelé de son mari Dominique, décédé d'un cancer trois mois après leur mariage en juin 2008. Au cours de sa maladie, il avait effectué plusieurs dépôts de sperme au Cecos, à Rennes.

**Fabienne Justel fera appel**

Mme Justel « recherchait en définitive à contourner l'application de la loi française qui prohibe l'insémination post mortem », souligne le tribunal dans la décision. À l'audience du 23 septembre, le parquet s'était opposé à la demande.

Fabienne Justel, 39 ans, s'est dite « attristée ». « Mais je ne suis pas étonnée, je ne me faisais pas d'illusion », a-t-elle ajouté. Elle a répété son intention de faire appel de cette décision: « Je souhaite qu'on me restitue les gamètes de mon mari, je n'ai pas de temps à perdre », a-t-elle martelé. M<sup>r</sup> Michel Poignard, avocat du Cecos (Centre d'études et de conservation des œufs et du sperme) de Rennes, a souligné, hier, au tribunal que la décision était « strictement conforme à l'état du droit en France ». « C'est une décision qui va faire jurisprudence et va alimenter la réflexion sur la révision des lois de bioéthique », a-t-il ajouté.

« C'est l'étape qu'il fallait franchir pour aller devant la cour d'appel, devant la Cour de cassation et devant la Cour européenne des droits de l'Homme », a commenté pour sa part Gilbert Collard, son avocat. « À moins qu'il n'y ait, entre-temps, un changement de législation... », a-t-il tempéré. Fabienne Justel a écrit aux parlementaires pour leur soumettre son cas. Ses beaux-parents ont aussi sollicité une dérogation, qui leur a été refusée, auprès du président de la République.

**RÉGIONALES. LE RAPPEL À L'ORDRE DE XAVIER BERTRAND**

Plusieurs secrétaires de circonscription du Finistère ont reçu ces derniers jours un courrier de Xavier Bertrand. Leur point commun: ils ont apporté leur soutien à Bernadette Malgorn par voie de presse, ce que le président de l'UMP considère comme une initiative inopportune. « Nous nous étonnons, écrit Xavier Bertrand, qu'un cadre du mouvement participe à une telle initiative alors que les militants de notre mouvement ont désigné M. Jacques Le Guen comme « chef de file » aux élections régionales ». L'UMP du Finistère se réunissait, hier soir, lors d'un comité départemental qui se tenait au Faou et s'annonçait mouvementé.

**Carnoët. Les premières statues dans la Vallée des saints**



Les six premières statues ont été érigées hier après-midi sur le site. Chacune dans l'alignement de la ville de référence. Malo pour Saint-Malo, Corcun pour Quimper...

**Hier, les premières statues monumentales ont été relevées sur le site de la Vallée des saints, à Carnoët. Un moment d'émotion pour la cinquantaine d'habitants qui, pour rien au monde, n'auraient raté ce moment fort de l'histoire de la commune.**



Le soleil brille, mais il fait un froid de canard sur la colline de Saint-Gildas, où une cinquantaine de personnes attendent l'arrivée des camions. Un convoi parti le matin de Saint-Pol-de-Léon, où étaient exposées jusqu'alors les statues de la Vallée des saints. « Ça fait 37 ans que j'habite ici. Je n'ai jamais connu de moment aussi fort pour la commune », explique avec enthousiasme une habitante, son appareil photo en main. « Moi, je n'ai pas attendu que les saints arrivent sur le site. Je suis allé avec mon petit-fils les découvrir à Saint-Pol-de-Léon. Ces statues sont magnifiques », précise un voisin.

**Au sommet de la motte féodale**

15 h 15, les calandres des deux camions chargés de lourds blocs de pierre apparaissent enfin. La partie n'est pas gagnée. Il faudra l'intervention d'une tractopelle pour élargir la route, afin que les poids lourds puissent négocier un virage assez serré. Au sommet de la motte féodale, qui culmine à plus de 230 m d'al-

titude, des habitants applaudissent. Rémi Loringuer, le maire de Carnoët, bonnet rayé vissé sur la tête, ne rate pas une miette du spectacle. Parfois aussi sa responsabilité d'édile remonte promptement à la surface. « Faites attention lance-t-il aux badauds et aux journalistes. C'est dangereux. Vous êtes sur l'aire de travail de la tractopelle. »

Le maire est satisfait. La veille, il a animé avec Philippe Abjean, président du comité de La Vallée des saints, une réunion d'information devant 150 de ses administrés.

« Tout le monde est pour. Les seules réelles interrogations portaient sur les répercussions d'un tel projet sur les finances de la commune. Elles resteront inchangées ».

**Commerces: des demandes d'installation**

En revanche, la commune pourrait très vite tirer des bénéfices de cette ouverture. « On a reçu plusieurs demandes de renseignements de gens qui cherchent des commerces à vendre dans la com-

mune », poursuit Rémi Loringuer. Dans le bourg, déjà, les nouveaux propriétaires du bar-tabac-restaurant, venus de la région parisienne, ont vite compris l'intérêt de faire imprimer « Vallée des saints » sur leurs cartes de visite. « On n'a pas de mérite, explique le mari. On avait signé avant de savoir que la commune était retenue ».

Au mois de mai, les sculpteurs se remettront au travail. À raison de cinq statues par mois, le site devrait en compter 48 dans un an. Si François Breton, le sculpteur qui a repris Tugdual et Yves sur le site de Saint-Pol, se résout à rendre ces statues au comité. Ce dernier, qui a payé rubis sur l'ongle celle de saint Tugdual et fourni le bloc pour saint Yves, est toujours disposé à saisir la justice si ça n'est pas le cas.

Didier Déniel

Voir la vidéo sur

[www.letelegramme.com](http://www.letelegramme.com)

**Le Télégramme**

Concerts - Bals - Stages country line dance  
 Nombreuses boutiques country  
 Autos & motos américaines  
 Vêtements & accessoires  
 Expo Bretons aux USA  
 Livres & CD  
 & vinyles

Balades en calèche  
 Expo patchworks  
 Stand relaxation  
 Votre caricature  
 Balades motos  
 Restauration  
 Coniferies  
 Buvettes

**LA COUNTRY DANS TOUS SES ETATS**  
 Country Dancers  
 ROSTREHEN 23-24-25 OCTOBRE 2009

Organisation : Association (loi 1901) Santiags sans soucis - BP 21 - 22110 Rostren'City  
 Côtes-d'Armor - 06.31.88.33.43

**Saint-Briec**

**Salon du mariage & réception**  
 de la

**St-Briec**  
 Parc des Expositions  
 17-18 octobre

Entrée 5€ • samedi & dimanche • 10 h - 19 h  
 Organisation Saint-Briec Expo-Congrès  
[www.bretagne-megacite.com](http://www.bretagne-megacite.com)

► Défilés de mode samedi & dimanche 11 h 30 > 15 h  
 Défilé prestige > 17 h